

Bulletin municipal

Juin 2015

N°2

Les Brèves

Lagarde-Enval



LAGARDE-ENVAL

Mairie - Le Bourg - 19150 LAGARDE-ENVAL

Tél : 05 55 27 13 68 - Fax 05 55 27 33 06

Courrier : lagarde-enval@wanadoo.fr



www.lagarde-enval.fr

Sommaire

• Le mot du Maire	p1
• Au conseil municipal	p1
• Le budget	p2
• La voirie	p3
• Collecte du Tri en porte à porte sur certaines zones de la commune	p4
• Les manifestations du semestre	p5
• Les manifestations à venir	p8
• État Civil	p9
• infos pratiques	p10
• Du côté de l'agglo	p11

Le mot du Maire

Comme toutes les collectivités territoriales, nous devons faire face à une équation difficile à résoudre : rendre notre commune encore plus attractive, encore plus agréable à vivre, maintenir, voir encore améliorer une qualité de services à la hauteur des attentes de nos habitants, dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. La diminution des dotations de l'Etat, réduction des déficits oblige, va se faire lourdement sentir : 10.000€ de perte de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) chaque année, moins 25% en quatre ans, 35000€ de moins dans recettes communales pour l'investissement, et ne pouvoir dans un avenir très proche, que se consacrer au fonctionnement...

Face à cette nouvelle donne, et c'est peut-être pas fini, tous les leviers à notre disposition vont devoir être actionnés :

- Un choix éclairé en ce qui concerne les investissements à venir.
- La maîtrise des dépenses : un effort particulier sera demandé à tous les services, à tous les utilisateurs.
- Les recettes : après plusieurs années de stabilisation, nous faisons les choix d'anticiper les difficultés à venir, avec un relèvement de 2% des taux d'imposition, 5 à 10 euros par contribuable pour la part communale, 3000 € de produits supplémentaires, symbolique mais nécessaire, pour une gestion « prudente », en bon père de famille...



MAIRIE - PERMANENCES ÉLUS :

- Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9h à 11h30.
- Présence d'un adjoint tous les samedis matin avec possibilité de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Au Conseil Municipal

Contrat Territorial d'Aménagement 2015/2017

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a procédé à la mise en place d'une nouvelle génération de contrats territoriaux d'aménagement, pour la période 2015/2017

Ce document unique permet aux Collectivités, maître d'ouvrage, de disposer de toute la possibilité nécessaire sur l'ensemble des engagements du Département, sur 3 ans

Le Conseil Départemental a retenu les opérations suivantes :

- Aménagement d'un nouveau cimetière, trois tranches annuelles
 - Construction d'une maison médicale attenante au cabinet médical existant
- Ces opérations ont fait l'objet d'une contractualisation entre le Département et la Commune.

Partenariat avec Corrèze Habitat en vue de la création d'une maison intergénérationnelle

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité l'intervention de Corrèze Habitat, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'un bâtiment communal, la maison « Fage ».

Le projet retenu favorise une dimension intergénérationnelle, en proposant :

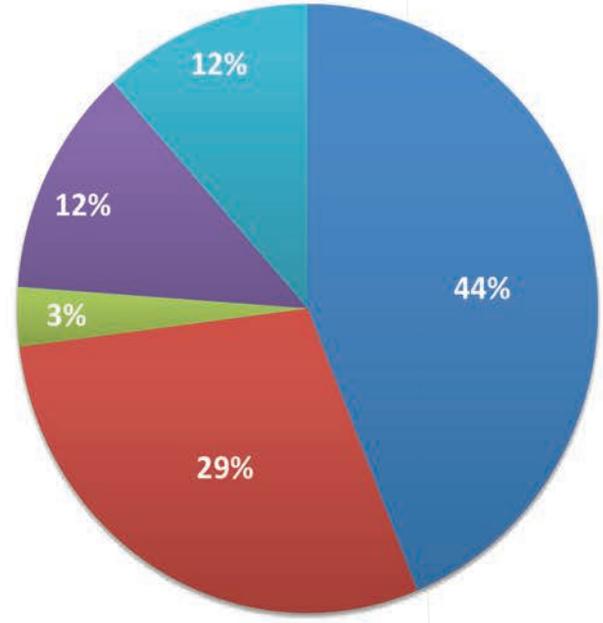
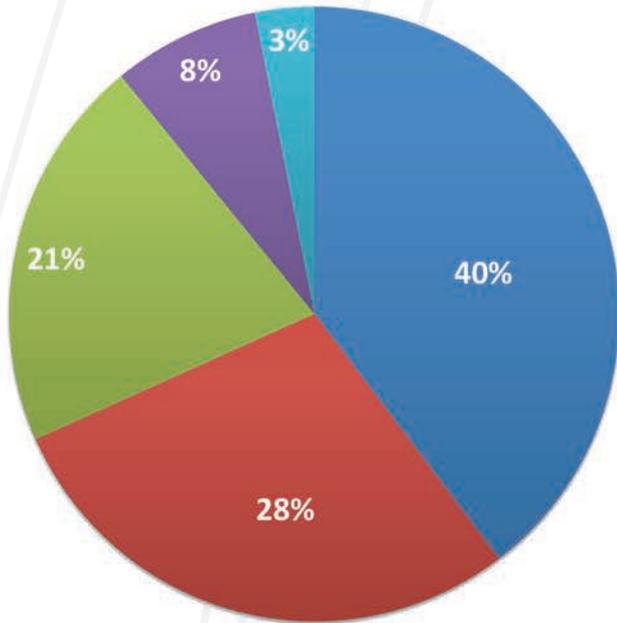
- Un habitat pour public défavorisé ou personnes âgées, avec deux logements adaptés dans la grange attenante.
- Un ou deux logements, au premier étage de la maison.
- Le rez-de-chaussée du bâtiment restera à la disposition de la commune : bibliothèque, local associatif...
- Le jardin est déjà utilisé par un atelier enfant, dans le cadre des activités périscolaires.

Le conseil Municipal a approuvé l'évolution du dossier, confirme son accord pour contribuer à l'équilibre financier de l'opération, et sollicité Corrèze Habitat pour mener à bien les études nécessaires à la réalisation de ce projet, afin de passer rapidement à une phase opérationnelle.

Le budget

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 510 711 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 510 711 €



LIBELLÉ	MONTANT	%
Charges de personnel	202 533 €	40 %
Charges à caractère général	146 349 €	28 %
Virement à la section d'investissement	106 070 €	21 %
Autres charges de gestion courante	39 727 €	8 %
Charges financières	16 032 €	3 %

LIBELLÉ	MONTANT	%
Les dotations	223 925 €	44 %
La fiscalité ménage	148 838 €	29 %
Produits de gestion courante (location)	16 053 €	3 %
Produits des services	62 059 €	12 %
Autres impôts et taxes	59 836 €	12 %

LES VIREMENTS À LA SECTION D'INVESTISSEMENT, ET LA MOBILISATION D'UNE PARTIE DES RÉSERVES, POUR QUOI FAIRE ?

- D'abord, rembourser l'emprunt, 74 065€
- Traiter l'environnement et le cadre de vie
 - Des aménagements afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de la voirie, des espaces publics et des bâtiments recevant du public, la mise en place du zone 30 dans le bourg, la mise aux normes des bâtiments communaux : 69 300 € inscrits.
 - Aménagement de l'étang communal : construction d'un ponton de pêche, d'une aire de jeux pour enfants, d'un nouveau chalet d'accueil pour les associations, 40 840 € d'inscription.
 - Programmation annuelle pour la voirie, en complément d l'intervention de l'Agglo, 20 000 € d'inscription.
 - Eclairage public, signalisation, numérotation des rues, 10 000 €.
- Maintenir les services proposés à la population, avec la finalisation des études concernant la maison « Fage » avec Corrèze Habitat et la création d'un espace de sante pluridisciplinaire, 32 000 € d'inscription.
- Entretien des bâtiments communaux et acquisition de mobiliers : 16 597 € d'inscription.
- Une première tranche travaux pour le nouveau cimetière, 85 550 € d'inscription.

Soit un total, hors remboursement d'emprunts de 274 287 €

La voirie

Depuis 20ans, les équipes municipales, ont toujours fourni un gros effort d'investissement sur la voirie communale, permettant aux usagers de bénéficier d'un réseau routier de bon niveau.

Au détour du transfert de «la compétence voirie» vers l'agglo, et au vu des besoins d'investissement d'un certain nombre de communes du territoire, on pouvait craindre, que les mairies ayant mis l'accent sur la voirie, et disposant donc de routes de bonne qualité, ne seraient pas les mieux loties en termes de travaux à venir.

Ce qui était à craindre... est arrivé, en 2015, l'agglo procède à la réfection de la route «moulin de Chauzeix Village» pour un montant d'environ 30 000 €.



Si la commune se limite à ce montant d'investissement, le niveau de qualité de la voirie va très rapidement se dégrader, c'est pourquoi, la municipalité, a décidé dans le cadre budgétaire et en dépit du transfert de compétence de continuer à investir dans les travaux routiers afin que le service-rendu aux usagers reste d'un bon niveau à Lagarde-Enval.



Collecte du Tri en porte à porte sur certaines zones de la commune

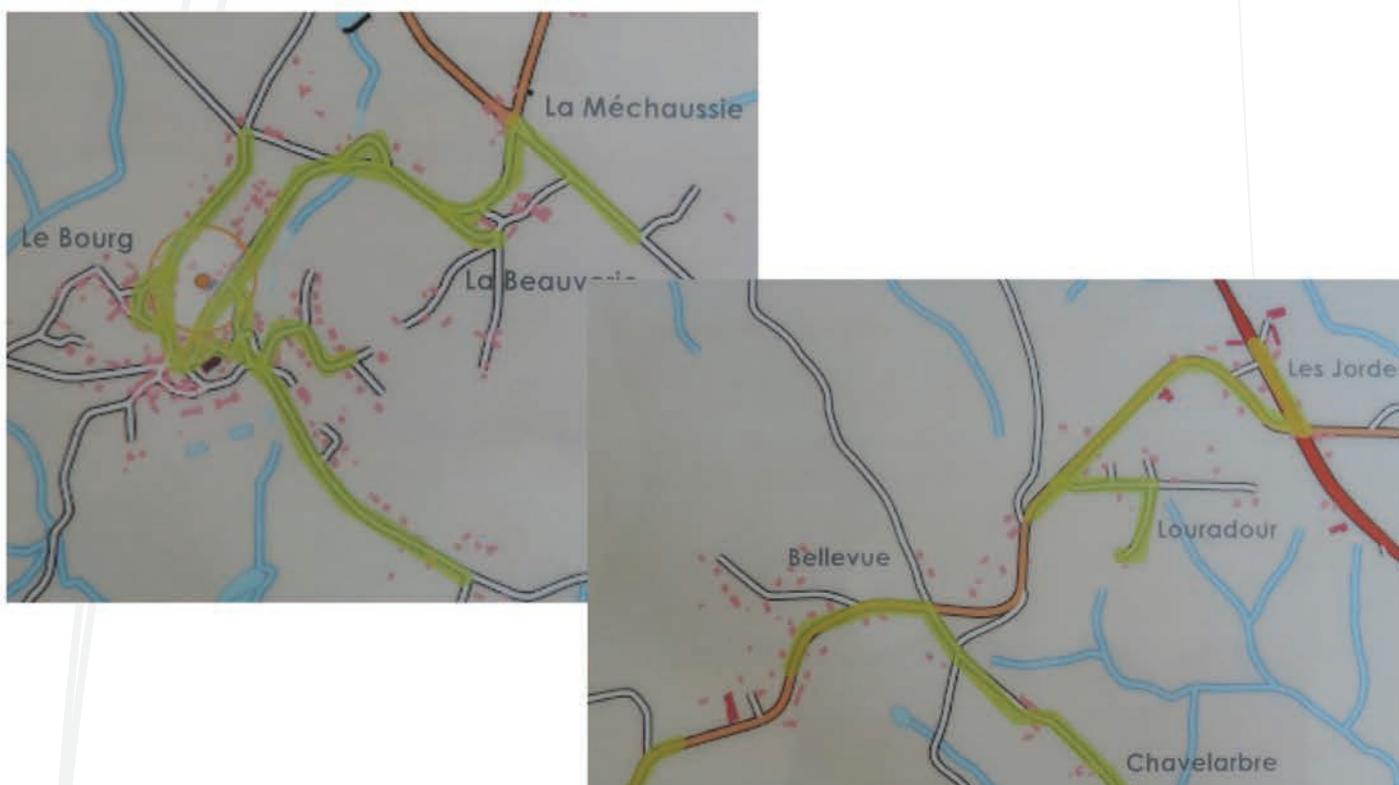
A partir du 1er juin, Lagarde Enval va bénéficier de la collecte des emballages en porte-à-porte pour les secteurs signalés en vert soit

- Les Jordes
- La Méchaussie
- Louradour
- La Beauverie
- Bellevue
- Le Bourg
- Chavelarbre

Les trajets en vert sur les photos correspondent à la tournée du camion. Pour être ramassés, les sacs d'emballages devront donc se trouver sur ce trajet !

	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
COLLECTE DU TRI SELECTIF	Mardis 2, 16 et 30	Samedi 11 et mardi 28	Mardis 11 et 25	Mardis 8 et 22	Mardis 6 et 20	Mardis 3 et 17	Mardis 1, 15 et 29
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	Vendredis 5, 12, 19, 26	Vendredis 3, 10, 17, 24 et 31	Vendredis 7, 14, 21, 28	Vendredis 4, 11, 18 et 25	Vendredis 2, 9, 16, 23 et 30	Vendredis 6, 13, 20 et 30	Vendredis 4, 11 et 18. Samedi 26

LES SACS JAUNES DE COLLECTE DU TRI SELECTIF DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE COLLECTE



INFORMATIONS PRATIQUES

- Les sacs jaunes (pour le tri des emballages) sont disponibles gratuitement en mairie
- Tous les gestes de tri sont à retrouver dans le guide des déchets, la réglette Memotri ou sur www.tulleagglo.fr
- Lagarde Enval dispose de 3 point d'apport volontaire : le bourg, le stade et les Jordes

Un doute, une question ? contactez l'animateur prévention tri de Tulle agglo au 05.55.20.46.26 / 06.37.24.14.25

Les manifestations du semestre

CÉRÉMONIE DE REMISE DE LA MÉDAILLE DES « JUSTES PARMIS LES NATIONS »

« En honorant ceux qui ont refusé de se plier à la fatalité de la volonté exterminatrice de l'idéologie nazie, la médaille des Justes contribue à rétablir l'Histoire dans sa vérité. »

Simone Veil

Le dimanche 26 octobre 2014 a eu lieu une cérémonie en l'honneur de Maria et François Bouilhac, reconnus à titre posthume « justes parmi les nations ». Ce sont leurs deux filles Odette Bouchailloux et Jeanine Fleygnac qui ont reçu cette distinction. Les démarches et la longue marche vers cette reconnaissance ont été initiées par la fratrie d'André, ce jeune garçon recueilli durant la guerre par le couple Bouilhac, habitants de Lagarde-Enval. Ce fut donc un honneur pour la municipalité de rendre possible la tenue de cette cérémonie en accueillant les invités dans la salle des fêtes communale.

La cérémonie était présidée par les membres du comité Yad Washem, le représentant de l'ambassade d'Israël, les historiens M. et Mme Szwarcopf-Estrade, M le Sous-Préfet d'Ussel, M Le Sénateur Daniel Chassaing, M le Conseiller Général Roger Chassagnard, et M le Maire de Lagarde-Enval, Daniel Ringenbach qui a organisé et coordonné cette cérémonie, la rendant, pour de nombreux participants, inoubliable, comme en témoignent les lettres de remerciements arrivées depuis à la mairie.



LE BADGE

On m'a donné un badge
Quand j'étais enfant.
On m'a donné un badge,
Ce que j'étais content !

Je l'ai cousu ce badge,
A la place de mon cœur.
Je l'ai cousu ce badge,
Sur mon plus beau vêtement.

Il était beau ce badge,
Jaune et bordé de noir.
Il était beau ce badge,
Comme un astre vraiment.

La forme d'une étoile,
A six branches de surcroît.
La forme d'une étoile
Un mot écrit dedans.

Un mot de quatre lettres,
En caractère gras,
Un mot de quatre lettres,
Tordues comme des serpents.

On avait marqué JUIF
Au centre lisiblement.
On avait marqué JUIF
Sur mon cœur de sept ans.



Albert Peases

C'est un drôle de cadeau
Qu'on m'avait offert là.
C'est un drôle de cadeau,
Un passeport étranger.

J'ai failli aller loin,
Là où d'autres sont allés.
J'ai failli aller loin,
Et partir en fumée.

Je l'ai toujours, ce badge,
Sur moi en cas de malheur.
Je l'ai toujours, ce badge,
Gravé au même endroit.

Je n'en porte jamais d'autre
Bien qu'on ne le voit pas
Je n'en porte jamais d'autre
C'est le seul qui me va.

C'est dans cette intention
Qu'on me l'avait donné.
C'est dans cette intention,
Moi, je l'ai gardé.

Une foule nombreuse y assistait. Aux premiers rangs se tenaient, côte à côte, la fratrie d'André Siekierski et les filles de Maria et François, avec leurs familles respectives. La chanson « Nuit et brouillard » de Jean Ferrat dont l'enfance fut étrangement semblable à celle du petit André, ouvrait la cérémonie.

Des discours émouvants, des lectures de poèmes et des rappels historiques la continuaient. Le point d'orgue en fut, bien sûr, la remise de la Médaille et du diplôme d'honneur aux deux filles de Maria et François, dont les noms figurent désormais sur le Mur du Jardin des « Justes parmi les Nations » à Jérusalem et dans l'allée des Justes à Paris. Elle fut clôturée par « le Chant des partisans » et les hymnes israélien et français.



REPAS DES AÎNÉS

Le samedi 13 décembre s'est tenu le traditionnel repas offert aux aînés par la municipalité. Nos aînés avaient, comme les autres années, le choix entre un colis de Noël et ce repas. Une centaine a choisi le colis, composé d'une terrine de foie gras, d'un ballotin de chocolat, d'un pot de confiture et de deux bouteilles de vin.

Dans le restaurant « chez Mestre » se sont donc retrouvées trente-six personnes. Quelques « petits nouveaux de 70 ans tout juste » ont rejoint les habitués et apprécié à leur tour ce moment. Le menu composé d'une cassolette de noix de Saint Jacques, d'un pavé de chevreuil et d'un soufflé au Grand Marnier semble avoir fait l'unanimité des convives. Le repas fut rythmé par les airs de l'accordéon de Monsieur Farges.

Une partie du conseil municipal avait tenu à accompagner nos aînés lors de ce repas festif. Nous donnons à tous rendez-vous l'année prochaine.

LA FÊTE DE NOËL À L'ÉCOLE

Le vendredi des vacances scolaires est un moment attendu par tous les élèves et sûrement aussi par leurs enseignants.

Ce jour là a eu lieu la fête de Noël de l'école. Durant la matinée, les élèves ont assisté à un spectacle de prestidigitation. L'après-midi, c'est un père Noël facétieux qui a distribué les cadeaux. Les élèves se sont ensuite remis de leurs émotions grâce à un petit goûter. L'association des parents d'élèves avait organisé et financé ces trois activités.

Quant à la municipalité, elle a offert à chaque élève une tasse gravée à son nom. L'excitation et la joie étaient visibles chez les élèves avant ces vacances bien méritées.

LE GARDILLOU

La municipalité a confié par convention la gérance, du débit de boisson attaché à l'immeuble communal « le Gardillou », à l'association « La Souris Verte » avec exclusivité de la salle aménagée en Bar.

Monsieur Gérard Courtois, adhérent à l'association, a suivi une formation et a obtenu un permis d'exploitation.

Les statuts et le règlement intérieur de l'association ont été modifiés lors de l'assemblée générale du 3 octobre 2014 afin d'officialiser cette activité.



Les manifestations du semestre

LES VOEUX DU MAIRE

“La commune est comme une grande famille qui se réunit à cette occasion avec plaisir, où l’on met en avant tout ce qui nous rassemble, oubliant nos divisions ; elle apparaît comme un petit monde fermé où nous sommes tous protégés, à l’abri de l’extérieur. Et pourtant... L’horrible attentat perpétré en plein cœur de Paris, ces tueurs, terroristes fanatiques qui éliminent un à un, de sang-froid, hommes et femmes, nous glacent d’effroi...

Au-delà de la mort d’innocents, qui n’avaient que leurs crayons à apposer aux armes des tueurs, c’est un crime contre la création, l’intelligence, le droit de penser, contre la démocratie et la liberté, la liberté de penser différemment les uns des autres tout en ayant un destin commun. C’est notre république, ses valeurs, son histoire, ses lumières, qui sont visées, la république de la tolérance, du respect de l’autre.

Dans ces heures tragiques, dans un contexte où les tensions ne cessent de monter ; deux gros succès littéraires de ces dernières semaines, Zemmour et Houellebecq traitent la question de l’immigration musulmane, l’un prévoit une guerre civile entre les français qui ne sont pas musulmans et ceux qui font passer l’islam avant la République et l’autre imagine une paix civile, garantie par une islamisation raisonnée de la république, deux thèses qui alimentent le F.N... Suicide français ou soumission, tel serait notre destin...

Notre république, une et indivisible, tolérante, laïque, sociale, doit plus que jamais s’affirmer ; ce drame terrible, ces vies volées, nous commandent de défendre pied à pied ces valeurs de liberté, de tolérance, de fraternité et d’égalité.

Tous unis nous devons résister et faire front. Ce soir nous sommes tous Charlie”

Daniel Ringenbach



CARNAVAL À L'ÉCOLE

Vendredi 20 février, avant des vacances bien méritées, les petits élèves de l’école maternelle ont défilé dans le village.

Les déguisements étaient variés : de la princesse au clown, en passant par les super héros. Les photos parlent d’elles mêmes.

Accompagnés par leur maîtresse, les ATSEM et de nombreux parents et grands parents, la petite troupe bariolée a fait le tour du village et salué les habitants rencontrés.

Tous se sont ensuite remis de leur promenade autour d’un petit goûter.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2015

Une éclaircie semblable à celle qu’ont dû connaître les Français au matin du 8 mai 1945 a permis à la cérémonie de commémoration de se dérouler comme prévu : lecture du nom des victimes de toutes les guerres par M. Valéry, président des Anciens Combattants suivie d’une minute de silence et de la Marseillaise.

Puis les textes lus par les enfants des écoles, toujours présents, par M. Valéry et par M. Ringenbach, Maire de la commune. La cérémonie s’est conclue par le dépôt d’une gerbe et les notes du chant des Partisans.

Les manifestations à venir



27 JUIN – FÊTE DE L'ÉCOLE

Le 27 juin aura lieu la fête de l'école. Tous les acteurs de l'école seront présents : par ordre alphabétique : l'Association des Parents d'Élèves, les ATSEM en charge des activités périscolaires, les élèves (bien sur), les enseignantes et la municipalité.

Le matin et l'après-midi, vous assisterez à des petits spectacles proposés par les enseignantes et les animatrices des activités périscolaires. Vous regarderez une exposition des différents travaux réalisés au cours de l'année. L'association Oxygène vous proposera un match de tennis de table. A midi un repas vous sera proposé par l'APE.

A 17h30, dans le cadre de « Territoire en concert », vous assisterez à un spectacle du Medium Band de jazz.

Nous vous attendons...

5 JUILLET - FETE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL

Comme chaque année, les associations de la commune vous invitent le dimanche 5 juillet 2015 à venir passer un agréable moment au bord de l'étang.

De plus, la commune inscrite à l'opération « balades en Corrèze » menée par le Conseil Départemental et le Comité départemental de randonnée pédestre a été retenue.

Les marcheurs intéressés à y participer sont invités à venir nous rejoindre à l'étang à partir de 8H30 pour les inscriptions. Le départ de la balade est prévu à 9H30 pour une durée d'environ 3 H accessible à tous. Inscription 2€ adulte (- de 18 ans gratuit)

Sur le parcours, nous rencontrerons des personnes atypiques et passionnées avec qui nous passerons un moment.

Un café vous sera offert avant le départ, à mi-parcours, de charmantes hôtesse vous proposeront une collation et à l'arrivée à l'étang, le verre de l'amitié vous sera servi.

Les Associations de la commune, mobilisées pour assurer le repas et l'animation, vous proposeront également du pain cuit au four artisanal par des bénévoles et l'après midi, elles vous feront participer à des jeux divers et variés pour les petits et les grands.

Si vous ne souhaitez pas marcher, vous pourrez taquiner la truite sur les berges de l'étang.

Le conseil municipal vous invite à venir nombreux pour participer à cette journée placées sous le signe de la convivialité !!!



Vous pouvez vous inscrire pour le repas auprès de Marie-Claire BENARD à l'épicerie au 05.55.27.30.93. Le repas proposé au prix de 10 € est le suivant :

Salade composée

Tête de veau et ses légumes

Fromage

Salade de fruit frais

15 AOUT – FÊTE VOTIVE

Comme chaque année, les associations seront présentes sur divers lieux de la commune pour animer cette journée qui se terminera par le traditionnel feu d'artifice offert par la commune.

Le programme vous sera proposé bientôt ...

L'Etat CIVIL

DÉCÈS :

Peyrat Annie le 24/11/2014 née le 27/10/1952 domiciliée Route de l'étang

Bouilhac Janine veuve Fleygnac décédée le 9/12/2014 née le 17/02/1929 domiciliée la uaysse

Moiroux Jacques le 1er/01/2015 né le 3/03/1945 domiciliée Le Bourg

Chambaudie André le 13/02/2015 né le 26/07/1923 domiciliée La Croix Rouge

Bouyou Jean le 21/02/2015 né le 24/06/1929 domiciliée Le Viallard

Maurice Moisan le 28/02/2015 né le 22 /09/1969 domicilié L'Allée

Maury Henriette veuve Mestre le 30/03/2015 née le 07/01/1929 domiciliée Le Bourg

Nique Odette veuve Teyssandier le 4/04/2015 née le 29/09/1924 domiciliée le Trieux

Vilacèque Véronique épouse Ringenbach le 17/04/2015 née le 28/04/1952 domiciliée Crumeyrolles

Terrade Raymonde veuve Béalès le 21/04/2015 née le 16/10/1924 domiciliée Le Moulin de Chauzeix

MARIAGE :

Jean Marie Lacosse et Josette Verdier 22/11/2014

NAISSANCE :

Pasquet Mila Tulle 11/09/1914

Fontchastagnier Soan Tulle 28/10/14

Mahet Antoine Tulle 4/11/2014

Brigoulet Victor Tulle 08/12/2014

Defaye Augustin Tulle 26/01/2015

Albert Lana Tulle 12/02/2015

Delon Elias Tulle 02/03/2015

Mas Dumond Léon Tulle 19/03/2015

Vaur Alexis Tulle 17/04/2015

PERMIS DE CONSTRUIRE

Crumeyrolles : Martinie Rémy (garage)

Le Puy Chautrou : Laforge Julien (garage)

Le Combal : Jilet Joel (habitation)

Le Viallard : Fontchastagnier Sylvine (garage)

Le Bourg : Mestres Serge (4 habitations)

Le Portail : Delon Quentin/Immassi Amina (habitation)

L'étang : Commune de Lagarde-Eval (Chalet)



Infos pratiques

HORAIRES

Possibilité si cas exceptionnel de prendre RDV avec le secrétariat de la Mairie en dehors des horaires d'ouverture au public.

Mairie Ouverture public

Lundi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi : fermée

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Samedi : 9h à 12h

Tel : 05.55.27.13.68 / Fax : 05.55.27.33.06

Email : lagarde-enual@wanadoo.fr

Déchetterie de Puy Limond

Lundi : Fermée

Mardi : 9h à 12h - 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h - 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Contact : 05 44 40 60 57

La Poste

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Mercredi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Samedi : Fermée

Pour les évènements à venir ou ayant eu lieu, et qui nécessitent une information au niveau de la presse locale, nous vous invitons à prendre contact avec M. André VERNADAT, résidant sur la commune, qui est le correspondant chargé de communiquer à la presse les articles ou photos :

**andre.vernadat@wanadoo.fr
+(33)6 76 70 23 82**

Pour toutes vos démarches administratives, penser à consulter le site internet « Service Public » le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr





Du côté de l'Agglo

Le budget de l'Agglo est la traduction d'une ambition collective, à travers des actions prioritaires pour le territoire ; 4 axes sont identifiés :

- L'attractivité des territoires, 2,5 millions d'euros lui sont consacrés.
 - o Le développement économique, avec des ateliers relais, des zones d'activités, des participations dans le syma du pays de Tulle, Initio, Impact, Dorsol...,
 - o L'identité touristique, avec le patrimoine (site de Tintignac), **l'entretien des chemins de randonnées**, l'office de tourisme, aires de camping-car,
 - o Un espace agricole à exploiter, en valorisant le territoire : opération « mon territoire a du goût », étude de faisabilité d'atelier de transformation.
- Le maillage territorial, 7 millions d'euros
 - o Des équipements d'intérêt communautaire : le conservatoire, le centre aqua-récréatif, **la médiathèque, avec la mise en réseau des bibliothèques communales, la réalisation de terrains multisports de proximité (city stade),**
 - o Des interventions pour maintenir l'offre de soins : maison de santé, **projet de santé intercommunal,**
 - o **L'habitat, la petite enfance, la jeunesse, les transports publics, ...**
- Un territoire vivant et créatif, 12,5 millions d'euros
 - o **La collecte des déchets**, un service équitable et homogène, au meilleur coût, avec la valorisation et le recyclage
 - o **Le réseau routier** : doter le territoire d'un réseau routier homogène, confortable et sûr,
 - o Le service environnement, avec la cellule rivière, **le SPANC, l'instruction des actes d'urbanisme.**
- Un territoire solidaire, 1,5 millions d'euros
 - o Une **dotation de solidarité** en direction des communes, des fonds de concours pour les équipements d'intérêt communautaire, des partenariats au-delà des limites de l'Agglo, avec les Pays, le programme Leader +.

Au total, Tulle Agglo poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec la volonté d'offrir des services à hauteur des attentes de ses habitants

LAGARDE-ENVAL



www.lagarde-enval.fr